

**Whitestone Group SA**  
Route de Genval 32  
1380 Lasne  
RPM Brabant Wallon 0467.731.030  
(la « Société »)

**IMPORTANT** : pour être valable, la procuration dûment datée et signée doit être déposée au siège de la Société ou envoyée par e-mail à [s.graas@whitestone.eu](mailto:s.graas@whitestone.eu) au plus tard le **22 février 2024**. Toute procuration envoyée en retard ou non conforme aux formalités requises pourra être rejetée.

**PROCURATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2024**

**Le / la soussigné(e) (le « Mandant ») :**

Nom, Prénom / dénomination : \_\_\_\_\_

Adresse / siège : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Si personne morale, représentée par : \_\_\_\_\_

en sa qualité de : \_\_\_\_\_

**Propriétaire de :**

\_\_\_\_\_ actions nominatives, en pleine propriété et/ou

\_\_\_\_\_ actions dématérialisées, en pleine propriété

**Donne par la présente procuration à (le « Mandataire ») :**

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

aux fins de le/la représenter à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra le mercredi 28 février 2024 à 11 heures au siège social de la Société (l'« **Assemblée Générale Extraordinaire** »).

**Whitestone Group SA**  
Route de Genval 32  
1380 Lasne  
RPM Brabant Wallon 0467.731.030  
(la « **Société** »)

**INSTRUCTIONS DE VOTE POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2024**

*A défaut pour le Mandataire d'indiquer le sens dans lequel le Mandataire doit voter, il sera réputé voter favorablement à l'ensemble des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire. Le Mandataire s'engage à voter comme indiqué ci-dessous :*

<b>ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE</b>	<b>INSTRUCTION</b>		
1) Présentation de l'opération.	/		
2) Prise de connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire relatifs à l'opération.	/		
3) Suppression du droit de vote double et modification de l'article 33 des statuts de la Société.	Pour	Contre	Abstention
4) Augmentation du capital par apport en nature de participations d'une valeur d'apport de 17.805.840 EUR contre l'émission de 1.369.680 nouvelles actions de la Société.	Pour	Contre	Abstention
5) Modification de l'article 5 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital.	Pour	Contre	Abstention
6) Administrateurs : démission - nomination - décharge (sous condition de l'approbation du point 4) :			
6.1) démission de (i) INTERPRIMS SA (représentée par Monsieur Frédéric Pouchain), (ii) Monsieur Sandro Ardizzone et (iii) 2 BAU (représentée par Monsieur Imre de Coster) et octroi de leur décharge	Pour	Contre	Abstention
6.2) démission de PhM Advisory SRL (représentée par Monsieur Philippe Masset) et confirmation de la cooptation de OBA Management SA (représentée par Monsieur Philippe Masset) pour le reste du mandat en cours.	Pour	Contre	Abstention
6.3) nomination de (i) Monsieur Gérard Lamarche et (ii) Madame Valentine de Pret comme administrateurs de la Société pour un mandat de 4 ans.	Pour	Contre	Abstention
7) Pouvoirs et autorisations - L'Assemblée Générale décide d'octroyer :	Pour	Contre	Abstention
7.1) au conseil d'administration de la Société, à chaque administrateur, chacun agissant seul avec faculté de substitution, tout pouvoir pour exécuter les décisions adoptées par la présente Assemblée Générale.			
7.2) à un ou plusieurs mandataires, avec pouvoir de substitution, aux fins de procéder à toute formalité juridique et administrative relative aux décisions adoptées par la présente Assemblée Générale.			
7.3) au notaire instrumentant, tout pouvoir en vue du dépôt et de la publication de l'acte et de la coordination des statuts de la Société.			
8) Divers.	/		

En outre, le Mandataire peut notamment assister à toute autre assemblée générale ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer et déclare avoir reçu un exemplaire et avoir parfaite connaissance des rapports dont il est question à l'ordre du jour.

Fait à .....

Le .....février 2024 (Signature précédée de la mention manuscrite « **Bon pour pouvoir** »).